



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

**Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce**

Avis public

Avis vous est par les présentes donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche lors de sa séance régulière tenue le 18 décembre 2019 a adopté le « Règlement numéro 209-19 fixant les modalités de la prise en charge par la MRC Robert-Cliche des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet » et le « Règlement numéro 211-19 régissant les quotes-parts 2020 de la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche ».

Toute personne qui désire prendre connaissance de ces règlements peut le faire en s'adressant au bureau de la MRC Robert-Cliche et de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 30^e jour de janvier 2020

Danielle Maheu
Greffière